



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le 26 juin à 20h10, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Senet en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël MANCEL, Maire.

20190626DEL06 : URBANISME – CRÉATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE COMMUNALE POUR FAVORISER LE RAVALEMENT DES FACADES EN CENTRE-VILLE.

Date de Convocation : 20/06/2019

Date d'affichage : 20/06/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 32

Étaient présents :

Monsieur Joël MANCEL, Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE,
Monsieur Frédéric SPANGENBERG, Madame Manuela MARIE,
Monsieur Christian BOUTELOUP, Madame Evelyne PUECHAVY,
Monsieur Michel POIROT, Madame Elianor TAGNE,
Monsieur Jean-François BOUTOILLE, Monsieur Michel VANDROUX,
Monsieur Serge RUMEAU, Madame Evelyne LEGROUX,
Madame Muriel DAUVERGNE, Monsieur Jean-Charles CIZA,
Monsieur Edouard de GOUSSENCOURT, Monsieur Charles-Matti ZENTZ,
Madame Jacqueline ESSEX, Madame Christelle COLNAGHI,
Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Philippe PAILLET,
Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT,
Madame Laurence DIJON.

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Daniel CHANEL à Monsieur Jean-François BOUTOILLE,
Madame Marie-Claude LALEMANT à Madame Evelyne PUECHAVY,
Monsieur Jean-Pierre MAROTTE à Monsieur Michel VANDROUX,
Madame Sandrine PERRON-HARDY à Monsieur Serge RUMEAU,
Monsieur Ludovic LEA à Monsieur Joël MANCEL,
Madame Catherine SANGROUBER à Madame Jacqueline ESSEX,
Monsieur Franck PHILIPPE à Madame Martine BERNELIN DA SILVA,
Monsieur Léon JANUS à Madame Laurence DIJON,
Madame Isabelle WENGER-ARTZ à Madame Véronique LAVOCAT,
Monsieur Jean RAFTON à Madame Christelle COLNAGHI.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation,

VU l'avis favorable de la Commission Aménagement urbain, Développement durable, Commerces, Transports, Stationnement en date du 14 juin 2019,

CONSIDÉRANT que la Commune de Triel-sur-Seine, dans le cadre de sa politique de mise en valeur du paysage et du patrimoine ancien et bâti, a décidé d'entreprendre une campagne de ravalement pour redonner une identité à la ville et notamment au centre-ville,

HÔTEL DE VILLE

Place Charles de Gaulle
78510 TRIEL-SUR-SEINE

mairie@triel.fr
www.triel-sur-seine.fr
01 39 70 22-00 (fax-22)

Accusé de réception en préfecture
078-217806249-20190626-20190626DEL06-
DE
Date de télétransmission : 03/07/2019
Date de réception préfecture : 03/07/2019

CONSIDÉRANT que cette campagne vise à inciter les propriétaires des immeubles les plus modestes de ce secteur à se conformer aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation et à procéder à l'entretien ou à la réfection de leurs façades et pignons visibles de l'espace public,

CONSIDÉRANT que le dispositif envisagé fait l'objet d'un règlement détaillé, annexé à la présente délibération, qui permet le versement d'une subvention aux propriétaires effectuant des travaux de ravalement, dans la limite globale de 50 000 € pour l'année 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue, trente-deux voix pour, une abstention** (*Monsieur Alain GELOT*),

- **APPROUVE** le règlement ci-annexé relatif à la mise en place d'un dispositif incitatif d'aide au ravalement des façades visibles depuis le domaine public dans un périmètre partiel du centre-ville,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer ledit règlement,
- **ATTRIBUE** l'aide communale aux triellois, dans les conditions définies dans le règlement susmentionné,
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits sur le budget communal au chapitre 65 nature 6574.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,


Joël MANCEL



Transmission au contrôle de légalité le :

Affichage le :

Rendu exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa mise à disposition de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
Paris le 03/07/2019
076-217806249-20190626-20190626DEL06-
DE
Réception par le représentant
Date de télétransmission : 03/07/2019
Date de réception préfecture : 03/07/2019